

## Le calendrier 2019 des paiements des prestations

### Le principe de paiement :

La Caf verse les prestations du mois en cours à terme échu, le 5 du mois suivant.  
Si le 5 tombe un samedi, les versements aux établissements bancaires des allocataires sont effectués le vendredi 4.  
Si le 5 est un dimanche, ils sont effectués le 6.

Les dates de perception des prestations sur le compte de l'allocataire peuvent varier en fonction des délais de traitement de leur banque.

Les allocataires peuvent consulter leurs paiements sur le site internet de la Caf, le [www.caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique « mon compte ». Ils auront besoin de leur numéro d'allocataire et de leur mot de passe.

### Le calendrier annuel des paiements :

Prestations de ↓	Paiement le ↓
<b>Janvier</b>	mardi 5 février
<b>Février</b>	mardi 5 mars
<b>Mars</b>	vendredi 5 avril
<b>Avril</b>	lundi 6 mai
<b>Mai</b>	mercredi 5 juin
<b>Juin</b>	vendredi 5 juillet
<b>Juillet</b>	lundi 5 août
<b>Août</b>	jeudi 5 septembre
<b>Septembre</b>	vendredi 4 octobre
<b>Octobre</b>	mardi 5 novembre
<b>Novembre</b>	jeudi 5 décembre
<b>Décembre</b>	lundi 6 janvier 2020